

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL342

présenté par
M. Molac et M. Acquaviva

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne semble pas nécessaire d'augmenter les situations de port d'armes des forces de l'ordre dans les lieux publics en dehors de leur service.